

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 12 janvier 2026 à 19 h 30, à laquelle assistaient le conseiller Luc Chrétien, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absent : le conseiller Mathieu Denis.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme, Élodie Mercier, greffière adjointe.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 État des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;**
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 demande de prix - Mandat d'entretien du système de réfrigération à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard**
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**

- 9.1 Protection contre les incendies**
- 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
- 9.3 Loisirs et culture**
- 9.4 Travaux publics**
 - 9.4.1 demande de prix - Acquisition d'un déshumidificateur - Salle d'interprétation des pêches de Rivière-au-Renard
 - 9.4.2 demande de prix - Acquisition de bois pour la passerelle de la plage Haldimand
 - 9.4.3 paiement de factures - Les Entreprises G.A Parent Inc.
 - 9.4.4 paiement de facture - Synerglace Canada Inc.
- 9.5 Services administratifs**
- 9.6 Services juridiques et greffe**
 - 9.6.1 demande de dérogation mineure - Madame Justine Montpetit pour la compagnie Canadian Tire
 - 9.6.2 demande de dérogation mineure - Monsieur Kevin Franks, pour la compagnie 4305825 Canada Inc.
 - 9.6.3 paiement Assurances Beneva – Assurance véhicules - Fin de contrat - 2024-2025 - Primes excédentaires
- 9.7 Direction générale**
 - 9.7.1 offre de service professionnel - Rédaction d'un devis combiné incluant les sections de devis plomb - Manoir Le Boutillier
 - 9.7.2 demande d'exécution de travaux à Telus - Lien routier
 - 9.7.3 modification de la résolution 23-06-063 – Acquisition d'immeubles - Lien routier – Lot 6 567 216, cadastre du Québec
 - 9.7.4 acquisition de servitude –Lot 6 567 215, cadastre du Québec - Implantation d'une ligne d'alimentation électrique – Lien routier
 - 9.7.5 entente de réalisation de travaux majeurs entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec – Lien routier

9.7.6 convention réseaux de distribution aériens / Promoteur entre Hydro-Québec, Telus et la Ville de Gaspé

9.7.7 demande de prolongement de réseau aérien – Promoteur – Lien routier

9.8 Ressources humaines

9.8.1 embauche au poste de remplacement temporaire d'adjointe de direction

9.9 Ingénierie

9.9.1 avenant no 1 - Étude hydraulique - Promenade Jacques-Cartier

9.9.2 paiement de facture - Contrôle qualitatif - Réfection des terrains de tennis de Gaspé

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1 décrétant l'imposition des taxes foncières générales, de répartition générale et de répartition locale, pour l'année 2026

10.2 remplaçant le règlement 1537-24 et créant un nouveau règlement pour imposer de nouveaux tarifs pour la collecte des déchets, l'entretien du lieu d'enfouissement technique, la gestion intégrée des déchets, la collecte des matières recyclables, le transport de ces matières et leur traitement au centre de tri de Grande-Rivière, la collecte des matières organiques, le transport de ces matières et leur traitement au site de compostage de Chandler

10.3 remplaçant le règlement 1538-24 et ses amendements et créant un nouveau règlement pour imposer de nouveaux tarifs pour les services d'aqueduc et d'égout et pour l'assainissement des eaux

10.4 imposant une tarification pour le service de collecte, de transport et de traitement des boues de fosses septiques et remplaçant le règlement 1539-24

10.5 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 1 pour une somme de 5 000 \$ en 2026

10.6 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 2 pour une somme de 17 000 \$ en 2026

10.7 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 3 pour une somme de 15 000 \$ en 2026

10.8 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 4 pour une somme de 8 000 \$ en 2026

- 10.9 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 5 pour une somme de 20 000 \$ en 2026
- 10.10 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 6 pour une somme de 18 000 \$ en 2026
- 10.11 créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité pour une somme de 90 000 \$ en 2026

11. AVIS DE MOTION

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 26-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 26-01-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et qu'en conséquence, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 8, 15 et 22 décembre 2025, résolutions 25-12-001 à 25-12-070 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

Première séance de l'année 2026.

J'espère que vous avez eu un beau Temps de Fêtes.

Je vous souhaite à toutes et tous une Excellente Année 2026, avec la santé d'abord et avant tout.

BILAN DES RENCONTRES

Je débute avec mon bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan. Nous couvrirons les 5 semaines du 8 décembre au 12 janvier inclusivement. Décembre a été intense, suivie d'un relâchement le 23 décembre jusqu'à la semaine dernière. Alors voilà :

- Avec celle de ce soir et l'extraordinaire sur le budget, j'aurai participé à 5 séances du Conseil municipal, en plus de 2 autres rencontres de travail;
 - J'ai eu 2 Conseil exécutifs et 1 CA de Destination Gaspé;
 - 1 conseil de maires de la MRC et le souper de Noël des employés;
 - Au niveau régional, j'ai participé à :
 - 1 Regroupement des MRC de la Gaspésie;
 - 1 C.A. et 1 rencontre de travail interne de la RÉGIM;
 - 1 C.A. de la Régie de l'énergie;
 - 1 C.A. de l'Alliance de l'Est et le souper de Noël des employés;et
 - 1 C.A. de la Société du chemin de fer;
 - (Du côté de l'UMQ : raté le C.A. en raison de la météo);
 - Outre tous ces éléments de la sphère publique, j'ai aussi eu plusieurs discussions internes avec les directions de la Ville, la MRC, la RÉGIM, l'UMQ et Destination Gaspé, entre autres;
 - À cela s'ajoutent quelques rencontres politiques, notamment :
 - Une rencontre régionale avec la ministre Dionne, responsable de notre région, et les 2 députés Blouin et Sainte-Croix sur différents dossiers régionaux;
 - Une rencontre virtuelle avec mes collègues de la Côte-Nord et Anticosti à propos du lien maritime;
- Voilà pour la sphère politique.
- À tout cela s'ajoute 5 autres rencontres avec des entreprises et organismes durant cette période.
 - Du côté des autres événements locaux, voici où je suis allé:
 - Avec les conseillers Côté et Chrétien, à une conférence de presse conjointe du Centre de services scolaires des Chic-Chocs et du Eastern Shores School Board à propos du lancement de la formation en construction navale, une excellente nouvelle qui s'inscrit dans notre positionnement pour stimuler cette industrie névralgique;
 - Avec le conseiller Rottmann-Aubé, à la conférence de presse et à la pelletée de terre symbolique du Quartier du Havre, projet de construction de 86 nouveaux logements abordables ici, à Sandy Beach, un projet historique;
 - En marge de nos instances régionales à Carleton, à la conférence de presse de la ministre du Tourisme concernant une reconduction d'enveloppes en développement touristique régional;
 - Avec les conseillers Chrétien et Côté, au déjeuner du Nouvel An organisé par la SADC et ses partenaires, réunissant une centaine de personnes de notre communauté d'affaires, un bel événement qui débute bien l'année;
 - Et ce weekend, j'étais, avec le conseiller Chrétien, à l'ouverture officielle du 47^e Tournoi Pee-Wee Bantam de Rivière-au-Renard;

- J'étais aussi samedi soir au Gala des Griffons du Grand Gaspé.
- Enfin, pour compléter mon bilan des 5 dernières semaines, j'ai dénombré 24 entrevues médias durant cette période.

Ça conclut mon bilan des activités.

PERSPECTIVES 2026

Maintenant, qu'est-ce qui nous attend en 2026...;

On va d'abord et surtout continuer la mise en œuvre de la planification stratégique, tout en saisissant au maximum les opportunités qui se pointeront.

Nos 4 grands pans économiques ont été moins secoués que prévus, alors on va continuer de pousser sur nos créneaux pour stimuler notre économie et générer le maximum de retombées positives sur nos milieux, autant dans le naval que dans l'éolien, les pêches ou le tourisme. Une économie stable et solide, c'est ce qui sécurise nos investissements.

En construction de logements, 2025 a presque été un record avec 145 unités, soit un total de 668 en 6 ans. On a implanté 2 projets records : les 86 unités abordables du Quartier du Havre, en plus de la 1re phase du grand développement du Faubourg du Ruisseau, phase qui pourra recevoir jusqu'à 320 nouveaux logements. Et ce, en plus des 100 nouvelles places en garderies qui seront bientôt prêtes. Nous allons suivre de très près ces dossiers-là en 2026.

En infrastructures récréatives, on aura une 3^e occasion pour faire financer un nouvel aréna. Et je le rappelle, on parle d'un simple aréna, conçu pour être agrandi un jour en complexe sportif plus élaboré. L'actuel aréna tombe en ruines; on l'a encore vu depuis les Fêtes avec des portions de glace qui refuse de geler. On a beau le garder en vie et rafistoler, mais on arrive vraiment à l'extrême-limite. Les dernières investigations en profondeur n'ont pas permis de trouver de problème important, mais la glace a heureusement refigé; c'est anormal qu'on doive faire nos prières chaque jour pour qu'elle reste en vie une journée de plus! Elle fonctionne aujourd'hui, mais qu'en sera-t-il demain? Un mystère perpétuel. Après un weekend d'arrêt complet, les activités reprennent et on espère finir l'hiver. À suivre au jour le jour.

Sans faire la liste complète de tous les dossiers majeurs qui avanceront beaucoup cette année, je signale celui de :

- l'érosion des berges à l'Anse-à-Valleau;
- la finalisation du lien routier entre nos parcs industriels;
- la poursuite des travaux du développement Bourgades;
- la toiture et l'isolation de l'aréna de RauR;
- la poursuite des travaux au Manoir LeBoutillier;
- les travaux de ventilation et climatisation à la Salle de spectacles;
- l'agrandissement du Centre des loisirs Cap-des-Rosiers;
- plusieurs travaux sur nos bâtiments, nos terrains de balle-molle, la finalisation des terrains de tennis du centre-ville, l'érosion de la promenade Jacques-Cartier, des travaux de mise à niveau sur la piste cyclable, la poursuite des travaux dans les stations de pompage, la finalisation des études pour la mise aux normes des réseaux d'aqueduc de Rivière-au-Renard et l'Anse-au-Griffon, et pour les eaux usées à Rivière-au-Renard, le rehaussement des équipements au service incendie, etc.;

Rappelons que, sous réserves d'aides gouvernementales, on en a pour 172M\$ planifiés sur 3 ans en infrastructures municipales, dont la moitié en eaux potables et usées...;

Par-dessus tout, on voudra travailler le plus possible en mode partenarial. Certes avec la population, on l'a démontré et maintes fois exprimé. Mais aussi avec nos organismes et nos entreprises, pour que notre communauté d'affaires fasse aussi partie intégrante de nos projets de développement. Et surtout, on doit renforcer nos liens avec la Première Nation de Gespeg, au-delà des liens plus politiques qu'on cultive depuis longtemps. Bien que nos mandats diffèrent, que nos communautés soient différentes, nous vivons tous sur le même territoire. La création d'une réserve économique pour la Nation, que ce conseil a appuyé fermement, ouvre la voie à de nouveaux partenariats financiers, qui pourraient bénéficier à l'ensemble de nos populations.

Alors voilà l'état d'esprit de comment on anticipe travailler en 2026.

FÉLICITATIONS

En terminant, quelques mots de félicitations :

- Nos Prédateurs en Pee-Wee AA et en Pee-Wee A : champions des 2 grandes finales du tournoi de Rivière-au-Renard le weekend dernier ; nos AA prendront d'ailleurs part au Tournoi international de Québec en février;
- En patinage artistique, bravo à Karoline Paradis qui a été recrutée au niveau national par Skate Canada comme Superviseure des opérations sur glace aux Championnats canadiens;
- En natation, 11 de nos Barracudas étaient à une compétition nationale regroupant près de 1000 compétiteurs à Québec et ont ramené 7 médailles, dont 5 médailles d'or à Noémie Fournier;
- Et je conclus en saluant la mémoire de Claude Renoult, ancien maire de Saint-Malo, avec qui j'ai conclu notre entente de jumelage en 2017, et qui était demeuré un ami même après son mandat; nos meilleures pensées accompagnent sa famille et nos amis Malouins.

CONCLUSION

En conclusion, on a beaucoup à faire. Gaspé va bien. Gaspé se développe. Ça implique d'agir avec souplesse, d'être soudés et de ramer dans le même sens. Dans le sens de la population. Avec éthique. Avec rigueur.

À vous toutes et tous, prudence sur la route et dans vos activités extérieures.

Encore un grand merci à toutes nos personnes impliquées dans le mieux-être et dans le rayonnement de notre coin de pays.

Faites attention à vous et aux gens autour de vous. Merci.

À 19 h 46, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Luc Chrétien :

Je débute en souhaitant une bonne et heureuse année aux gens du quartier numéro 2 en priorisant la santé d'abord.

- J'ai participé à plusieurs rencontres du conseil pour le budget notamment;
- J'ai fait un petit tour aussi du côté du souper de Noël des employés de la ville;
- Déjeuner de la SADC;
- Ouverture officielle du tournoi Peewee Bantam de Rivière-au-Renard;
- J'en profite pour féliciter la victoire des prédateurs et Caroline pour sa connaissance du point du vu du patinage artistique.

Pour 2026, quelques dossiers :

- Poursuite du développement de la capitale des pêches;
- Secteur naval;
- Offre touristique;
- Piste cyclable;
- Transfert des terrains des parcs industriels aux entreprises.

Merci beaucoup et bonne et heureuse année.

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

Débute en vous souhaitant une bonne et heureuse année 2026. Bien sur la santé mais pourquoi pas du succès dans vos projets.

- Séances ordinaires du conseil municipal et de préparation budgétaire;
- J'ai participé à deux assemblées générales annuelles ainsi qu'au dévoilement de la plaque commémorative du centre communautaire griffon;
- J'ai également participé au souper de Noël du club de karaté budokan de Gaspé;
- Souper de Noël des employés de la ville de Gaspé;
- Formation de l'UMQ;
- Séance du conseil de la MRC;
- Séance budgétaire du conseil municipal de la ville de Gaspé;
- La première édition du marché de Noël au café de la Traverse;
- J'ai fait un petit tour des patinoires de mon quartier. À l'Anse-au-Griffon ça fait longtemps qu'on compose avec des problèmes d'eau mais c'est rendu une problématique généralisée. J'en ai profité pour faire le tour des équipements. Bientôt on recevra des aides au patinage pour les patinoires de la pointe de Forillon.

En terminant j'aimerais remercier certains bénévoles qui ont quitté leur poste auprès de certains CA :

- M. Jonathan Leblanc, président sortant du centre des loisirs de Cap-des-Rosiers;
- Mme Mireille Bilodeau de l'Anse-au-Griffon pour son implication dans le dossier de l'église du centre communautaire;
- M. Terry Piton pour son engagement à la Petite école de Forillon.

Implication bénévole c'est très important. Pour 2026, pourquoi pas vous lancer dans l'implication s'il y a une cause qui vous intéresse!

Le conseiller Réal Côté :

J'aimerais souhaiter une très belle année en santé et en prospérité à tous les citoyens et citoyennes.

- J'ai assisté à plusieurs séances du Conseil municipal ainsi qu'à quelques séances spéciales;
- Le 11 décembre : réunion avec la SADC.
- Au cours de la même journée, j'ai participé à une conférence de presse de la part de la Commission scolaire des Chic-Chocs au cours de laquelle on a eu une annonce de la création d'une nouvelle attestation bilingue en construction navale;
- Samedi 13 décembre j'ai assisté à la guignolée;
- Le 16 décembre j'ai assisté à une réunion de la SADC;
- Le 24 décembre j'ai eu l'honneur d'assister en tant qu'invité à un superbe défilé du père-noël. Beaucoup de travail a été nécessaire. J'aimerais remercier tous les organisateurs et bénévoles qui ont fait de cet événement un immense succès;
- Le 8 janvier : j'ai assisté au petit déjeuner annuel du nouvel an. Un franc succès. Merci et félicitation à tous les organisateurs.

Je ne peux passer sous silence le travail remarquable de nombreux bénévoles sur notre territoire et tous ceux qui s'occupent de notre jeunesse. Je vous dis un immense merci.

Le conseiller James Keays :

Durant le dernier mois :

- Rencontres de travail;
- Souper de Noël des employés;
- Séance de travail de la RITMRG ainsi qu'un conseil d'administration;
- Table régionale en mobilité durable;
- Formation en intelligence artificielle;
- Rencontres avec les organismes et citoyens du centre-ville.

Pas mal toutes les patinoires sont prêtes.

Je tiens à remercier les équipes de pompiers, de la Ville, les équipes de bénévoles puis une petite pensée spéciale à tous les employés du centre de ski qui font sourire les gens depuis 2 semaines. Un merci particulier à Vincent Thibault et son équipe.

Je vais terminer en vous souhaitant une douce et merveilleuse année remplie d'espoir et de santé et d'opportunités et surtout, je vous souhaite de nombreuses réussites collectives pour 2026.

Le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé :

Tout d'abord, comme mes collègues, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2026, sous le signe de la santé mais également sous le signe de la communauté et de la démocratie, je vous en souhaite davantage, un peu plus d'espoir et de lumière.

- De mon côté, je me suis concentré sur terminer de colliger et assembler les informations rassemblées pendant la campagne électorale. Il y aura des suivis à venir auprès des services concernés;

- J'ai également rencontré le directeur général dans les dernières semaines pour discuter de routes, de sécurité, de démocratie, des fossets sur les rues de l'Envol et de l'Escal, d'aménagement et puis de bien d'autres choses;
- Dans les dernières semaines j'ai participé à différentes rencontres sur le budget et activités régulières du conseil;
- J'ai participé au souper de Noël de la ville;
- Marché de Noël du café de la traverse;
- Souper du solstice du centre communautaire de Douglastown;
- Rencontre avec la table régionale de concertation des aînés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.
- Du 7 au 10 janvier j'ai participé aux états généraux en éducation sur la transition locale et écologique. Oui ça touche l'éducation mais ça touche un enjeu plus large qui peut aussi être inspirant pour notre communauté.

RÉS. 26-01-003

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 2 161 735.39 \$;

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 2 730 259.10 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 207 491.20 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 954 244.19 \$
- Activités d'investissement : 2 730 259.10 \$

RÉS. 26-01-004

DEMANDE DE PRIX -
MANDAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION
À L'ARÉNA ROSAIRE-TREMBLAY DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT QUE le système de réfrigération à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard nécessite un entretien régulier de la part de professionnel de la réfrigération;

CONSIDÉRANT l'offre de CIMCO Réfrigération pour effectuer l'entretien pour les trois (3) prochaines années aux montants suivants, auxquels il faut ajouter les taxes applicables :

	Février	Mai	Août	Novembre
2026	1 879,00 \$	12 042,90 \$	1 879,00 \$	1 879,00 \$
2027	1 879,00 \$	3 854,50 \$	1 879,00 \$	1 879,00 \$
2028	1 879,00 \$	3 854,50 \$	1 879,00 \$	1 879,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat d'entretien du système de réfrigération de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard à

CIMCO Réfrigération aux coûts de 17 679,90 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2026, et de 9 491,50 \$ plus les taxes applicables annuellement pour les années 2027 et 2028.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-32-526.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 26-01-005

**DEMANDE DE PRIX – ACQUISITION D'UN DÉSHUMIDIFICATEUR –
SALLE D'INTERPRÉTATION DES PÊCHES DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT la mise en place de la salle d'interprétation des pêches à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'un problème d'humidité mettait en péril les équipements du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une visite du bâtiment, effectuée par un ingénieur en ventilation et climatisation, nous avons reçu une proposition d'équipements pouvant corriger la problématique d'humidité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une demande de prix auprès de deux (2) entreprises soit Grainer Canada et Global Industrial Canada;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) propositions soit :

- Grainer Canada au montant de 8 448,31 \$ plus les taxes applicables;
- Global Industrial Canada au montant de 5 039,09 \$, transport inclus, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Global Industrial Canada au montant de 5 039,09 \$, transport inclus, plus les taxes applicables est la plus basse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Global Industrial Canada au montant de 5 039,09 \$, transport inclus, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1548-25.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 26-01-006

**DEMANDE DE PRIX –
ACQUISITION DE BOIS POUR LA PASSERELLE
DE LA PLAGE HALDIMAND**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a débuté le remplacement de la passerelle de la plage Haldimand;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la partie restante ceinturant le bâtiment des sauveteurs et la cantine;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser les travaux avec le même type de bois qu'utilisé au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite auprès de deux (2) fournisseurs spécialisés soit Goodfellow inc. et Produits forestiers Trans Canada;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les deux (2) offres suivantes :

- Goodfellow inc. au montant de 24 073,00 \$ plus les taxes applicables;
- Produits Forestiers Trans Canada au montant de 29 817,00 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE le délai de livraison respecte notre planification des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse respecte notre budget et est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de fourniture de bois pour la passerelle de la plage Haldimand à Goodfellow inc. au montant de 24 073,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1548-25.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 26-01-007

PAIEMENT DE FACTURES – LES ENTREPRISES G.A PARENT INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a débuté le remplacement de la passerelle de la plage Haldimand qui était dans un état avancé de dégradation;

CONSIDÉRANT QUE les assises de la passerelle devaient aussi être refaites;

CONSIDÉRANT QUE dans une optique environnementale, il a été décidé de surélever l'infrastructure afin de laisser passer l'élite des sables pour stabiliser la berge;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix, Les Entreprises G.A. Parent inc. avait été identifiée comme le fournisseur le moins dispendieux pour les travaux en 2025;

CONSIDÉRANT QUE Les entreprises G.A. Parent inc. nous a fourni la facture #202573 au montant de 10 350,00 \$ plus les taxes applicables et la facture #202585 au montant de 6 750,00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures #202573 et #202583 au montant de 17 100,00 \$, plus les taxes applicables de Les

Entreprises G.A Parent inc. pour les travaux sur la passerelle de la plage Haldimand.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1548-25.

RÉS. 26-01-008

**PAIEMENT DE FACTURE –
SYNERGLACE CANADA INC.**

CONSIDÉRANT QUE les patinoires de l'Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers et Cap-aux-Os n'avaient pas d'outils d'aide à l'apprentissage du patin;

CONSIDÉRANT QU'il y avait une demande citoyenne pour ce type d'équipement;

CONSIDÉRANT la facture #5757 de Synergance Canada inc. au montant de 2 110,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #5757 de Synergance Canada inc. au montant de 2 110,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au budget d'immobilisation du quartier 3.

RÉS. 26-01-009

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MADAME JUSTINE MONTPETIT
POUR LA COMPAGNIE CANADIAN TIRE**

CONSIDÉRANT QUE madame Justine Montpetit pour la compagnie Canadian Tire a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 39, montée de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en l'augmentation de 1 du nombre d'enseigne sur poteau par rapport au nombre maximal de 1 établi pour un usage « centre commercial » au point 2 de l'article 22.12.5 du Règlement de zonage no 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre l'érection d'une seconde enseigne sur poteau, conditionnellement à ce que la superficie de l'enseigne soit limitée à 9 m²;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 3 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de madame Justine Montpetit pour la compagnie Canadian Tire pour la propriété située au 39, montée de Sandy-Beach.

QUE la dérogation mineure admise consiste en l'augmentation de 1 du nombre d'enseigne sur poteau par rapport au nombre maximal de 1 établi pour un usage « centre commercial » au point 2 de l'article 22.12.5 du Règlement de zonage no 1156-11, afin de permettre l'érection d'une seconde enseigne sur poteau, conditionnellement à ce que la superficie de l'enseigne soit limitée à 9 m².

RÉS. 26-01-010

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MONSIEUR KEVIN FRANKS,
POUR LA COMPAGNIE 4305825 CANADA INC.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Kevin Franks, pour la compagnie 4305825 Canada Inc. a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 7, rue des Cerisiers ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en :

- l'augmentation de 8,2 m² de la superficie maximale pour une enseigne apposée à plat sur la façade principale du bâtiment par rapport à la superficie maximale de 10 m² prescrite au point 1 de l'article 22.12.7 du Règlement de zonage no 1156-11;
- l'augmentation de 13,2 m² de la superficie maximale pour une enseigne apposée à plat sur la façade secondaire du bâtiment par rapport à la superficie maximale de 5 m² prescrite au point 1 de l'article 22.12.7 du Règlement de zonage no 1156-11.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la pose d'une enseigne apposée à plat sur la façade principale et sur la façade secondaire du bâtiment ayant une superficie de 18,2 m²;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 3 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Kevin Franks, pour la compagnie 4305825 Canada Inc. pour la propriété située au 7, rue des Cerisiers.

QUE la dérogation mineure admise consiste en :

- l'augmentation de 8,2 m² de la superficie maximale pour une enseigne apposée à plat sur la façade principale du bâtiment par rapport à la superficie maximale de 10 m² prescrite au point 1 de l'article 22.12.7 du Règlement de zonage no 1156-11;
- l'augmentation de 13,2 m² de la superficie maximale pour une enseigne apposée à plat sur la façade secondaire du bâtiment par rapport à la superficie maximale de 5 m² prescrite au point 1 de l'article 22.12.7 du Règlement de zonage no 1156-11.

afin de permettre la pose d'une enseigne apposée à plat sur la façade principale et sur la façade secondaire du bâtiment ayant une superficie de 18,2 m².

RÉS. 26-01-011

PAIEMENT ASSURANCES BENEVA - ASSURANCE VÉHICULES – FIN DE CONTRAT – 2024-2025 PRIMES EXCÉDENTAIRES

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 25-12-064, le contrat d'assurance des véhicules 2025-2026 fut accordé à BFL CANADA services de risques et assurances Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le contrat précécent d'assurance des véhicules pour 2024-2025 avait été accordé à Beneva et qu'au cours de ce contrat, treize véhicules ont été ajoutés en vertu du Chapitre A, entraînant une surprime de 2 110 \$ plus la taxe applicable alors que quatorze véhicules ont été ajoutés en vertu du Chapitre B1 entraînant une surprime de 1 792 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquitter cet ajustement de prime au montant total de 3 902 \$, plus la taxe applicable de 9 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le Directeur des services administratifs et de l'aéroport à acquitter la facture de Beneva au montant de 3 902 \$, plus la taxe applicable de 9 %;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-420.

RÉS. 26-01-012

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL – RÉDACTION D'UN DEVIS COMBINÉ INCLUANT LES SECTIONS DE DEVIS PLOMB – MANOIR LE BOUTILLIER

CONSIDÉRANT la résolution 25-08-019 acceptant l'offre de service de Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc. pour la réalisation de l'évaluation des matières dangereuses dans le bâtiment du Manoir Le Boutillier;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation de matières dangereuses soumis le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis en cours pour les travaux de restauration du Manoir Le Boutillier;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mandater un professionnel pour la rédaction d'un devis combiné incluant les sections de devis en lien avec le plomb;

CONSIDÉRANT l'offre de service du 18 décembre 2025 pour la rédaction dudit devis de Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc. au montant de 1 250,00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service du 18 décembre 2025 de Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc. au montant de 1 250,00 \$, plus les taxes applicables, pour la rédaction d'un devis combiné incluant les sections de devis plomb dans le cadre du projet de restauration du bâtiment du Manoir Le Boutillier.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1557-25.

RÉS. 26-01-013

**DEMANDE D'EXÉCUTION DE TRAVAUX À TELUS –
LIEN ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a effectué des travaux pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT la volonté de mettre en place une ligne électrique sur ce lien routier;

CONSIDÉRANT la résolution 24-09-048 acceptant les termes de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec pour la mise en place d'une ligne électrique sur le lien routier et autorisant sa signature;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où les poteaux sont conjoints, utilisés par l'entreprise de télécommunication (Telus dans le présent cas) et Hydro-Québec, cette dernière est propriétaire du poteau à 61 % et l'entreprise de télécommunication à 39 %;

CONSIDÉRANT cette raison du pourquoi Telus facture des frais pour le 39 % de propriété des poteaux, conformément aux coûts prévus au contrat d'usage en commun et ce, que la ligne de poteaux soit érigée par Telus ou Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT la « Demande d'exécution de travaux – option 2 » soumise par Telus au montant de 159 734,37 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de la « Demande d'exécution de travaux – option 2 » soumise par Telus, au montant de 159 734,37 \$, plus les taxes applicables.

QUE le directeur général ou le directeur général adjoint soit autorisé à signer ladite demande et y apporter des modifications mineures, s'il y a lieu.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

RÉS. 26-01-014

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 23-06-063 –
ACQUISITION D'IMMEUBLES - LIEN ROUTIER –
LOT 6 567 216, CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'usine de pales d'éoliennes de LM Wind Power afin de produire des pales de 107 mètres pour l'exportation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a construit un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach afin de faciliter le transport desdites pales pour l'exportation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est en finalisation d'acquisition de plusieurs parcelles de terrains pour la réalisation ce lien routier;

CONSIDÉRANT la résolution 23-06-063 autorisant l'acquisition des parcelles d'immeubles requises;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires nommés à la résolution 23-06-063 ont consenti à céder les immeubles requis au taux de 1,05 \$/m²;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du changement de propriétaire du lot 6 567 216, cadastre du Québec, il y a lieu de modifier la résolution 23-06-063 en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la recommandation de la résolution 23-06-063 soit modifiée afin de remplacer le nom de propriétaire du lot 6 567 216, cadastre du Québec (Gladys Ann Legros) par ceux de Kathy Patterson et Kenneth Joseph Patterson.

RÉS. 26-01-015

**ACQUISITION DE SERVITUDE –
LOT 6 567 215, CADASTRE DU QUÉBEC –
IMPLANTATION D'UNE LIGNE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE –
LIEN ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a effectué des travaux pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT la résolution 24-09-048 acceptant les termes de l'entente d'évaluation pour les travaux majeurs entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec pour la mise en place d'une ligne électrique sur le lien routier;

CONSIDÉRANT le plan d'ingénierie ainsi que le plan des servitudes demandées par Hydro-Québec et transmis à la Ville de Gaspé le 1er avril 2025;

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-018 octroyant le contrat pour la préparation des descriptions techniques complètes (plans + rapports)

nécessaires à la préparation des actes de servitude à la firme RRC, arpenteur-géomètre inc.;

CONSIDÉRANT le courriel du 5 juin 2025 mentionnant que les plans préliminaires soumis correspondent aux exigences d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires à ce jour sont Hydro-Québec et Telus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour les propriétaires nommés aux termes de la présente résolution de constituer une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Telus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé procède aux acquisitions des servitudes suivantes :

Propriétaire	Lot	Objet	Superficie	Prix
Kathy Patterson & Kenneth Joseph Patterson	6 567 215 pties (2)	Servitude réelle	5.6 m ² 0.2 m ²	gratuit

QUE le mandat de préparer l'acte requis soit confié à Me Jean-François Monette, notaire, ou à l'un des notaires de l'étude Simard Côté Monette notaires inc.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

RÉS. 26-01-016

ENTENTE DE RÉALISATION DE TRAVAUX MAJEURS
ENTRE LA VILLE DE GASPÉ ET HYDRO-QUÉBEC –
LIEN ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a effectué des travaux pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT la volonté de mettre en place une ligne électrique sur ce lien routier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a présenté à Hydro-Québec une demande pour un projet de développement qui vise l'alimentation de plusieurs nouvelles installations électriques pour l'adresse située près du 327, boulevard de York Sud;

CONSIDÉRANT QUE l'alimentation de l'installation électrique sera permanente;

CONSIDÉRANT QU'une entente d'évaluation pour travaux majeurs (l'Entente d'évaluation) a été conclue entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec le 16 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de service fixées par la Régie de l'énergie, en vigueur au moment de la signature de la présente

entente, y compris les termes et définitions, s'appliquent à la présente entente;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de l'entente de réalisation de travaux majeurs entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec, relativement à la mise en place d'une ligne électrique sur le lien routier.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou le directeur général adjoint à signer la présente entente de réalisation de travaux majeurs, et y apporter des modifications mineures, s'il y a lieu.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt n°1476-22.

RÉS. 26-01-017

CONVENTION RÉSEAUX DE DISTRIBUTION
AÉRIENS / PROMOTEUR
ENTRE HYDRO-QUÉBEC, TELUS ET LA VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a effectué des travaux pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT la volonté de mettre en place une ligne électrique sur ce lien routier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a présenté à Hydro-Québec une demande pour un projet de développement qui vise l'alimentation de plusieurs nouvelles installations électriques pour l'adresse située près du 327, boulevard de York Sud;

CONSIDÉRANT QUE l'alimentation de l'installation électrique sera permanente;

CONSIDÉRANT QU'une entente d'évaluation pour travaux majeurs (l'Entente d'évaluation) a été conclue entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec le 16 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'une entente de réalisation de travaux majeurs sera signée sous peu;

CONSIDÉRANT QU'une convention réseaux de distribution aériens / promoteur aurait dû être signée au début du projet;

CONSIDÉRANT la convention soumise pour régulariser le tout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de la convention réseaux de distribution aériens / promoteur soumise entre Hydro-Québec, Telus et la Ville de Gaspé, relativement à la mise en place d'une ligne électrique sur le lien routier.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou le directeur général adjoint à signer la présente convention, et y apporter des modifications mineures, s'il y a lieu.

RÉS. 26-01-018

**DEMANDE DE PROLONGEMENT DE RÉSEAU AÉRIEN –
PROMOTEUR – LIEN ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a effectué des travaux pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT la volonté de mettre en place une ligne électrique sur ce lien routier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a présenté à Hydro-Québec une demande pour un projet de développement qui vise l'alimentation de plusieurs nouvelles installations électriques pour l'adresse située près du 327, boulevard de York Sud;

CONSIDÉRANT QUE l'alimentation de l'installation électrique sera permanente;

CONSIDÉRANT QU'une entente d'évaluation pour travaux majeurs (l'Entente d'évaluation) a été conclue entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec le 16 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'une entente de réalisation de travaux majeurs sera signée sous peu;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prolongement de réseau aérien / promoteur aurait dû être signée au début du projet;

CONSIDÉRANT la demande soumise pour régulariser le tout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de la demande de prolongement de réseau aérien / promoteur soumise par Hydro-Québec, relativement à la mise en place d'une ligne électrique sur le lien routier.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou le directeur général adjoint à signer cette demande de prolongation de réseau aérien, et y apporter des modifications mineures, s'il y a lieu.

RÉS. 26-01-019

**EMBAUCHE AU POSTE DE REMPLACEMENT
TEMPORAIRE D'ADJOINTE DE DIRECTION**

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel à l'interne et le processus de recrutement externe réalisé pour combler ce poste temporairement vacant pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé s'étant retirée des discussions et n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de madame France Plourde au poste remplacement temporaire d'adjointe de direction, et ce, en date du 2 février 2026 pour une durée d'un an.

QUE le salaire applicable soit celui de la classe 3 des cols blancs et l'échelon 1.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-132-00-141 (80 %) et 02-371-00-141 (20 %).

RÉS. 26-01-020

**AVENANT NO 1 - ÉTUDE HYDRAULIQUE –
PROMENADE JACQUES-CARTIER**

CONSIDÉRANT la résolution 25-11-007 octroyant un mandat à une firme d'ingénierie pour l'élaboration d'une étude de condition, de réfection et d'amélioration de la promenade Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE dans l'appel d'offres pour cette étude, il est mentionné que la firme mandatée doit recommander à la Ville si l'élaboration d'une étude hydraulique complémentaire est requise;

CONSIDÉRANT QUE la firme recommande la réalisation d'une telle étude, qui permettra d'évaluer le comportement côtier ainsi que les changements climatiques afin d'optimiser la conception de la promenade pour en assurer sa durabilité et la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech QI inc. nous a transmis l'avenant no 1, pour l'élaboration de l'étude hydraulique, au montant forfaitaire de 20 000,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise les honoraires supplémentaires transmis par Tetra Tech QI inc. pour l'élaboration d'une étude hydraulique complémentaire dans le cadre du projet d'étude de condition, de réfection et d'amélioration de la promenade Jacques-Cartier pour un montant de 20 000,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 26-01-021

**PAIEMENT DE FACTURE –
CONTRÔLE QUALITATIF –
RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 25-09-032 octroyant le mandat pour les travaux de réfection des terrains de tennis de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'un contrôle qualitatif des matériaux était requis lors des travaux en 2025;

CONSIDÉRANT la disponibilité du laboratoire de contrôle sur place ainsi que de l'envergure mineure du mandat;

CONSIDÉRANT que le mandat a été effectué conformément à la demande du service de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #23159 à Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc. au montant de 2 353,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 26-01-022

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1560-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 22 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1560-26 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de fixer le taux de taxation générale, de répartition générale et de répartition locale, pour l'année 2026 pour l'ensemble des immeubles sur le territoire de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1560-26, décrétant l'imposition des taxes foncières générales, de répartition générale et de répartition locale, pour l'année 2026, soit adopté.

RÉS. 26-01-023

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1561-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 22 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1561-26 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de remplacer le règlement 1537-24 et créer un nouveau règlement pour imposer de nouveaux tarifs pour la collecte des déchets, l'entretien du lieu d'enfouissement technique, la gestion intégrée des déchets, la collecte des matières recyclables, le transport de ces matières et leur traitement au centre de tri de Grande-Rivière, la collecte des matières organiques, le transport de ces matières et leur traitement au site de compostage de Chandler. Ces tarifs sont établis en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale. Les montants des tarifs déterminés dans ledit

tableau sont payables par les propriétaires des immeubles, que ceux-ci déposent des déchets ou non

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1561-26, remplaçant le règlement 1537-24 et créant un nouveau règlement pour imposer de nouveaux tarifs pour la collecte des déchets, l'entretien du lieu d'enfouissement technique, la gestion intégrée des déchets, la collecte des matières recyclables, le transport de ces matières et leur traitement au centre de tri de Grande-Rivière, la collecte des matières organiques, le transport de ces matières et leur traitement au site de compostage de Chandler, soit adopté.

RÉS. 26-01-024

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1562-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 22 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1562-26 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de remplacer le règlement 1538-24 et créer un nouveau règlement pour imposer de nouveaux tarifs pour les services d'aqueduc et d'égout et pour l'assainissement des eaux sur le territoire de la Ville de Gaspé. Ce tarif est établi en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale. Les montants des tarifs déterminés dans ledit tableau sont payables par les propriétaires des immeubles;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1562-26, remplaçant le règlement 1538-24 et ses amendements et créant un nouveau règlement pour imposer de nouveaux tarifs pour les services d'aqueduc et d'égout et pour l'assainissement des eaux, soit adopté.

RÉS. 26-01-025

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1563-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 22 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1563-26 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est d'actualiser la tarification relative à ce service;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1563-26, imposant une tarification pour le service de collecte, de transport et de traitement des boues de fosses septiques et remplaçant le règlement 1539-24, soit adopté.

RÉS. 26-01-026

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1564-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 22 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1564-26 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de créer une réserve destinée à permettre l'octroi d'aides financières aux organismes sans but lucratif en activité dans le quartier numéro 1, le financement de dépenses d'immobilisations réalisées dans ce même quartier et aux activités et dépenses d'immobilisations touchant les gens de ce même quartier. Afin de pourvoir aux dépenses engagées par cet emprunt, il sera prélevé, lors de l'exercice financier de 2026, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire du quartier numéro 1 une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1564-26, créant une réserve financière au profit du quartier numéro 1 pour une somme de 5 000 \$ en 2026, soit adopté.

RÉS. 26-01-027

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1565-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 22 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1565-26 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de créer une réserve destinée à permettre l'octroi d'aides financières aux organismes sans but lucratif en activité dans le quartier numéro 2, le financement de dépenses d'immobilisations réalisées dans ce même quartier et aux activités et dépenses d'immobilisations touchant les gens de ce même quartier. Afin de pourvoir aux dépenses engagées par cet emprunt, il sera prélevé, lors de l'exercice financier de 2026, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire du quartier numéro 2 une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1565-26, créant une réserve financière au profit du quartier numéro 2 pour une somme de 17 000 \$ en 2026, soit adopté.

RÉS. 26-01-028

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1566-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 22 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1566-26 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de créer une réserve destinée à permettre l'octroi d'aides financières aux organismes sans but lucratif en activité dans le quartier numéro 3, le financement de dépenses d'immobilisations réalisées dans ce même quartier et aux activités et dépenses d'immobilisations touchant les gens de ce même quartier. Afin de pourvoir aux dépenses engagées par cet emprunt, il sera prélevé, lors de l'exercice financier de 2026, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire du quartier numéro 3 une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1566-26, créant une réserve financière au profit du quartier numéro 3 pour une somme de 15 000 \$ en 2026, soit adopté.

RÉS. 26-01-029

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1567-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 22 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1567-26 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de créer une réserve destinée à permettre l'octroi d'aides financières aux organismes sans but lucratif en activité dans le quartier numéro 4, le financement de dépenses d'immobilisations réalisées dans ce même quartier et aux activités et dépenses d'immobilisations touchant les gens de ce même quartier. Afin de pourvoir aux dépenses engagées par cet emprunt, il sera prélevé, lors de l'exercice financier de 2026, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire du quartier numéro 4 une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1567-26, créant une réserve financière au profit du quartier numéro 4 pour une somme de 8 000 \$ en 2026, soit adopté.

RÉS. 26-01-030

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1568-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 22 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1568-26 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de créer une réserve destinée à permettre l'octroi d'aides financières aux organismes sans but lucratif en activité dans le quartier numéro 5, le financement de dépenses d'immobilisations réalisées dans ce même quartier et aux activités et dépenses d'immobilisations touchant les gens de ce même quartier. Afin de pourvoir aux dépenses engagées par cet emprunt, il sera prélevé, lors de l'exercice financier de 2026, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire du quartier numéro 5 une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1568-26, créant une réserve financière au profit du quartier numéro 5 pour une somme de 20 000 \$ en 2026, soit adopté.

RÉS. 26-01-031

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1569-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 22 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1569-26 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de créer une réserve destinée à permettre l'octroi d'aides financières aux organismes sans but lucratif en activité dans le quartier numéro 6, le financement de dépenses d'immobilisations réalisées dans ce même quartier et aux activités et dépenses d'immobilisations touchant les gens de ce même quartier. Afin de pourvoir aux dépenses engagées par cet emprunt, il sera prélevé, lors de l'exercice financier de 2026, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire du quartier numéro 6 une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1569-26, créant une réserve financière au profit du quartier numéro 6 pour une somme de 18 000 \$ en 2026, soit adopté.

RÉS. 26-01-032

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1570-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 22 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1570-26 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de permettre l'octroi d'aides financières aux organismes sans but lucratif en activité sur tout le territoire de la ville de Gaspé. Afin de pourvoir aux dépenses engagées par cet emprunt, il sera prélevé, lors de l'exercice financier de 2026, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité,

une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1570-26, créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité pour une somme de 90 000 \$ en 2026, soit adopté.

À 20 h 28, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 26-01-033

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 28 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Élodie Mercier, greffière adjointe